

Pc 3_ Informations Complémentaires Demande d'examen au cas par cas

Installation sur terrain d'un abri ovins agrivoltaïque (centrale solaire au sol) d'une puissance de : 999 kWc

CONTEXTE & VALORISATION AGRICOLE :

Le projet est implanté au lieu-dit **Les Rames**, sur les parcelles : ZI 48, 154, 155, 177 et 208. Notre famille est établie à BANNAY depuis toujours, et plus précisément au lieu-dit « Les Rames », depuis 1876. Nous pouvons ainsi présenter un historique fidèle et réaliste.

Ces terres étaient exploitées en vignes, en élevage, puis ont ensuite été délaissées en fauche annuelle à partir des années 2000. Il s'agit en fait d'un grand jardin ou d'un champ, qui était classé « A Urbaniser » depuis 2010, et qui est devenu une zone agricole selon le récent PLUi. Actuellement, l'espace dit « agricole » du site est **inexploité** et ne fait plus l'objet d'un fermage.

Aujourd'hui nous ne pouvons que constater qu'il s'agit de **terres incultes**, en **souffrance agricole**, présentant de nombreuses contraintes et une rentabilité médiocre.

En effet, c'est une dent creuse créée par le mitage effréné des 30 dernières années :

- Taille du champ très réduite avec un découpage « en dent de scie » ;
- Mauvaise accessibilité des engins agricoles ;
- Habitations en périphérie Est : interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et contrainte d'acceptabilité des riverains ;
- Mauvaise qualité agronomique du sol (sol argileux : dure comme du béton en été, pâteux le reste du temps).

Ce projet agrivoltaïque permet de redonner un sens et de la valeur au site en plaçant l'agricole au centre :

- La production agricole représente l'activité principale ;
- L'installation agrivoltaïque est au service de l'activité agricole ;
- La production agricole est significative et de meilleure qualité qu'auparavant ;
- L'exploitation du site permet de générer un revenu agricole durable ;
- Le projet est soutenu par un agriculteur actif qui revendique l'exploitation agricole des parcelles dans le cadre du projet si celui-ci aboutit ;
- L'installation est réversible.

COMPLEMENTS TECHNIQUES CONCERNANT L'ABRI OVINS AGRIVOLTAÏQUE :

- Surface totale du projet : 3,2 ha
- Surface clôturée : 3,2 ha (la propriété est déjà clôturée par une clôture de 1,50 à 2,0m de haut)
- Surface des modules projetée au sol : 0,46 ha (en 3 zones)
- Taux de couverture : 14% (formule de la DGPE du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)
- Zone d'implantation des modules : 0,52 ha
- Typologie de modules photovoltaïques : modules monocristallins monofaciaux de 144 cellules
- Surface unitaire d'un module : 1,13 x 2,28m

- Nombre de modules : 2.326
- Hauteur des modules par rapport au sol : environ 1,10m en point bas et 1,30m en point haut)
- Inclinaison : environ 10° (faible inclinaison)
- Exposition : alternée plein Est - plein Ouest
 Cette double exposition permet de capter plus tôt et plus tard l'énergie du soleil, et de limiter le pic d'énergie produit en milieu de journée lorsque les panneaux sont orientés plein Sud. En effet, les panneaux orientés Est-Ouest sont davantage propices au modèle de l'autoconsommation collective.
- Distance minimale entre chaque module : environ 7 cm
- Fixation modules : pieux galvanisés enfoncés dans la couche superficielle du sol et maintenus au sol avec des platines ; ou système de lests de type mini gabions. La solidité de l'ouvrage est assurée par la multitude des panneaux qui sont eux-mêmes fixés les uns aux autres. Ces techniques permettent de garantir l'ancrage du système sans artificialiser le sol, tout en permettant une construction (et un démantèlement) plus rapide.
- Diamètre des pieux : environ 3cm
- Type de verre : traité anti-reflet
- Nombre d'onduleurs : 6
- Puissance unitaire : 200 kVA
- Fixation onduleurs : sous les panneaux, sur les structures porteuses des modules photovoltaïques
- Poste de stockage / livraison / transformation : 3m x 4m x 2,40m haut, soit 12m² habillé d'un bardage bois

Le stockage in situ de l'électricité pour une injection dans le réseau de manière plus fluide et plus adaptée, rend ainsi possible l'utilisation permanente et à 100% de l'électricité verte du micro-parc, notamment la nuit. Le stockage in situ permet d'utiliser l'électricité de manière beaucoup mieux adaptée, en limitant le phénomène des prix négatifs et en anticipant les pics de production en adaptant la tension sur le réseau.

- Puissance maximale : 999 kWc
- Production envisagée : 1199 MWh/an (soit la consommation d'environ 227 foyers à l'année en moyenne)
- Bande d'accès périphérique : 8m de large minimum
- Aire de retournement : 20m diamètre
- Portail « accès pompiers » : 7m large x 2m haut max
- Durée des travaux : environ 1 mois (du lundi au vendredi de 8h à 18h)
- Durée d'exploitation : 40 ans

RACCORDEMENT :

ENEDIS indique que pour de faibles puissances comme c'est le cas pour ce projet de moins de 1 MWc, un raccordement à proximité du site sur une ligne 20 000 Volts est très probable. Le raccordement sera réalisé en 4 tranches inférieures à 250 kVA pour une injection fluide et stable dans le réseau, ne nécessitant pas d'adaptation d'envergure.

Ainsi, il ne sera pas nécessaire de prévoir des travaux d'enfouissement de réseau HTA entre le projet et un poste source sur de longues distances (comme ce peut être le cas pour des centrales photovoltaïques de plus grande ampleur). Plusieurs postes sources à proximité sont susceptibles de pouvoir accueillir l'énergie.

DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT :

La durée prévue d'exploitation de la centrale est de 40 ans.
A la fin d'exploitation de la centrale, les modules pourraient être remplacés par de nouveaux modules de dernière génération, ou si le contexte ne le permet pas, les installations seront démantelées et le terrain rendu à son état initial.

Dans un tel cas, pour la remise en état du site, les travaux suivants seraient réalisés :

- Démontage des panneaux et envoi dans la filière revalorisation des modules photovoltaïques ;
- Démontage et évacuation des structures et lests puis recyclage des métaux et réemploi des lests ;
- Extraction des câbles sous-terrain, évacuation et revalorisation ;
- Enlèvement et revalorisation du poste électrique (enveloppe béton, équipements électriques) et remise en état de son emplacement par un terrassement léger ;
- Terrassement d'harmonisation générale du terrain suite aux travaux de démantèlement (autant que de besoin).

Nous restons disponibles pour toute demande complémentaire.
Cordialement,

Baptiste et Paul PERS, SCIP
contact@hgip.fr